

## Impacts sanitaires du bruit

Le bruit constitue un phénomène omniprésent dans la vie quotidienne, aux sources innombrables et d'une infinie diversité (voix humaines, musique, électroménager, transport routier, voie ferrée, etc.). Les enquêtes d'opinion montrent que les Français attribuent une valeur importante et croissante au droit à la tranquillité sonore dans leur cadre de vie. Au-delà des désagréments immédiats que représente le bruit, il existe de véritables risques sanitaires, auxquels l'Anses s'intéresse depuis 2003.



Défini par l'Académie française comme un « son ou ensemble de sons qui se produit en dehors de toute harmonie régulière », le bruit est un phénomène physique (un son), associé à une perception négative par l'individu qui, elle, n'est pas directement mesurable. La musique de l'un étant souvent le bruit de son voisin, chaque personne possède sa propre perception du bruit qui dépend de composants multiples : contextuels, personnels et culturels.

Les impacts sanitaires liés au bruit sont de deux ordres :

- les impacts directs sur l'audition : surdité, apparition d'acouphènes (sons ou sifflements d'oreilles désagréables qui surviennent de façon ponctuelle ou parfois permanente suite à une exposition à un niveau sonore très élevé);
- les effets extra-auditifs: perturbation du sommeil, gêne, effets sur les attitudes, les comportements, les performances et l'intelligibilité de la parole. Pour des expositions à long terme, le bruit joue également un rôle aggravant pour les pathologies cardio-vasculaires.

## Les recommandations de l'Anses

- Afin de ne pas endommager le système auditif, il est recommandé d'éviter les pratiques et comportements à risques (écoute de musique amplifiée sans protection, par exemple).
- Vous entendez moins bien ou percevez des sifflements ? Consultez votre médecin.



Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail 14 rue Pierre et Marie Curie 94701 Maisons-Alfort Cedex www.anses.fr / 💜 (a) Anses fr

Pour en savoir plus, accédez rapidement à l'info sur le site Anses

